

Session des 12 et 13 février 2018

Intervention Fatimata AMY – protection de l'enfance

Monsieur le Président, Chers Collègues,

A la présentation du schéma « Enfance – Famille », notre groupe appuyait ses interventions sur principalement **3 points** :

La prévention - la diversification des modes de prises en charges – la co-construction par CPOM.

Sur ces points, nous saluons les **progrès réalisés** :

1- Concernant la **prévention** dont le budget global progresse de **+ 4,4%**, nous sommes attentifs à celui alloué aux TISF (+ 8%), celui des secours d'urgence et allocations mensuelles (près de + 15%).....

2- Pour la **diversification** des modes de prises en charge, nous apprécions de savoir qu'aujourd'hui, tout enfant accueilli fait l'objet d'un **PPE (projet pour l'enfant)**. Aujourd'hui, le dispositif **PEAD** est une **réalité** sur notre département.

L'accueil singulier à visée thérapeutique est un mode de prise en charge que nous suivrons aussi avec beaucoup d'intérêt.

Il y a évidemment **l'accueil solidaire pour les MNA** que notre groupe a également soutenu.

3- En terme de **co-construction**, la prévention spécialisée en est un bon exemple, je n'oublie évidemment pas les **contractualisations avec les CCAS** (sur lesquelles Bruno CHEPTOU reviendra).

Pour toutes ces avancées en phase avec nos interventions, Monsieur le Président, nous nous réjouissons, même si on le sait, **il nous faut continuer et perpétuellement interroger nos pratiques, car le nombre d'enfants progresse toujours et leur profil de plus en plus complexe.**

Les expérimentations ne seront jamais de trop pour répondre à la complexité des situations. C'est pour cela que nous avons approuvé la mise en place, à titre **expérimental, du dispositif de veille** avec l'association Sauvegarde Mayenne Sarthe.

Monsieur le Président, vous le savez, le point **le plus épineux** qui nous reste **l'appel à projets** pour lequel on vous a dit que non seulement, il n'engendrerait **pas d'économie à long terme**, **mais surtout, il a été et continue à être générateur de tensions et difficultés pour certaines de nos associations.**

2018 est évidemment une année de transition pour la **mise en place de la nouvelle offre.** Mais **pouvez-vous nous faire un point d'étape de cette mise en place progressive ?**

Je vous remercie.